



SAINT-CYR-L'ÉCOLE
(VVELINES)

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EN DATE DU 10 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq le dix avril à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Isabelle GENEVELLE, Vice-Présidente du CCAS.

Présidence : Madame Isabelle GENEVELLE, Vice-Présidente du CCAS

Présents : Mesdames GENEVELLE, DULONGPONT, LOPES, MECHIN, COUTON.
Messieurs SAMAMA, CAPRONI, LEQUIN, MAROTTE.

Absents excusés : Madame BRAU donne pouvoir à Madame GENEVELLE.
Madame ERMACORA donne pouvoir à Madame COUTON.
Monsieur COUTON donne pouvoir à Monsieur SAMAMA.
Mesdames GOSELIN, DUCHON, BULLIER, BRIEND.
Monsieur RIH.

Secrétaire : Monsieur Eric TARRADE, Directeur du CCAS

Nombre de Membres en exercice : 17
Nombre de présents : 9
Nombre de votants : 10

Réf : 2025/04/2 – OBJET : Approbation du Compte Administratif 2024

Le Conseil d'Administration,

Membre du Conseil d'Administration dont le pouvoir n'a pas été pris en compte au moment du vote lors de l'examen du compte administratif 2024 du Centre Communal d'Action Sociale :
Madame BRAU, Président du Centre Communal d'action Sociale absente et excusée, ayant donné pouvoir à GENEVELLE, Vice-présidente (point n° 2025/04/2 inscrit à l'ordre du jour).

Vu l'article R 123-20 du Code de l'action sociale et des familles,

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-Présidente et délibéré,

DELIBERE

Article unique : Approuve avec 8 voix pour et 2 abstentions (Madame DULONGPONT et Monsieur CAPRONI) le Compte Administratif 2024, lequel présente les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Restes à réaliser
Recettes exercice 2024	484 740.76 €	116.44 €	0.00 €
Dépenses exercice 2024	444 212.65 €	0.00 €	0.00 €

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20250410-2025-04-2-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2025

Résultat 2024	- 40 528.11 €	116.44 €	0.00 €
Excédent cumulé précédent BP ou BS 2023	7 792.44 €	116.44 €	
Résultat exercice	48 320.55 €	116.44 €	

DIT que l'excédent sera affecté au Budget Primitif 2025.

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture

le : 16.04.2025
et par publication en ligne
le : 16.04.2025

Saint-Cyr-l'Ecole,

le : 16.04.2025

Isabelle GENEVELLE
Vice-Présidente du CCAS

Pour extrait certifié conforme

Isabelle GENEVELLE

Vice-Présidente du CCAS



Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Cyr-l'École – Séance du 10 avril 2025
Délibération n° 2025/04/2

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20250410-2025-04-2-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2025